Initiatives parlementaires

seul investissement, mais c'en est un quand même qui laisse à désirer.

Dans le domaine de l'aide aux étudiants, par exemple, on parle de privatisation. Et on se demande vraiment où est-ce que cela va mener, comment cela va se faire, ce que cela va donner. Lorsqu'on regarde, par exemple, la taxe de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants, on trouve cela déplorable. Le gouvernement a indiqué qu'il était pour l'enlever. Mais quand? On se rend compte aussi que le gouvernement a ajouté un six mois d'intérêt sur les prêts aux étudiants. Ils sont prêts à aller de l'avant avec cela, mais ils ne sont pas prêts à annuler le 3 p. 100 qu'ils avaient promis.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, les paroles, les intentions, j'ai l'impression, étaient assez louables. Je crois qu'ils voulaient faire du bien. Mais ce gouvernement a eu quand même de grands problèmes dans ce domaine. Je propose donc qu'il examine soigneusement ce projet de loi afin d'essayer de récupérer un petit peu.

[Traduction]

Le projet de loi C-300 vise à aider les Canadiens qui éprouvent des difficultés d'apprentissage et qui ont peutêtre besoin d'une assistance financière additionnelle pour pouvoir suivre des cours; il doit donc y avoir des mesures incitatives, des moyens qui permettent aux parents, ou à d'autres personnes, d'obtenir une assistance financière auprès d'un palier de gouvernement.

Comme mon collègue l'a rappelé, jusqu'à 10 p. 100 des Canadiens éprouvent des difficultés d'apprentissage, et ce pourcentage ne tient pas compte de ceux qui sont handicapés physiquement, pour qui des progrès importants ont été réalisés.

Nous parlons d'enfants, mais aussi d'adultes. Comme je l'ai dit, ces personnes ont souvent besoin d'une aide spéciale. Ce n'est pas qu'elles sont incapables d'apprendre, mais dans certains cas, elles ont besoin d'une aide supplémentaire pour pouvoir rattraper les autres. C'est ce dont nous parlons ici. Si nous décidions de leur venir en aide, il y a des chances pour qu'elles puissent participer pleinement à la société canadienne.

Comme je l'ai également indiqué, souvent ces personnes n'ont tout simplement pas les moyens de se prévaloir d'une aide spéciale, car elle est inabordable. Elles ont donc besoin d'une aide supplémentaire pour rattraper les autres ou pour se tenir au courant, mais elles ne sont pas en position de le faire. Si nous ne leur venons pas en aide, qu'arrivera-t-il? Beaucoup d'entre nous reconnaissent que ces personnes sont souvent parmi les plus pauvres au Canada. Leur condition de pauvreté se détériorerait sans aucun doute avec le temps.

Nous essayons de faire en sorte que, tout comme leurs voisins, ces personnes aient non seulement la même accessibilité, mais également les mêmes possibilités de terminer la course, de terminer leurs études.

Nous avons dit que l'enseignement relevait de la compétence des provinces. Tout le monde le sait. Mais rien ne nous empêche de collaborer avec d'autres paliers de gouvernement. En fait, mes collègues reconnaîtront que c'est indispensable. Plus la collaboration est grande, plus les Canadiens sont gagnants.

Il s'agit donc de trouver des moyens d'examiner ce problème, et certains autres, dans le but d'améliorer la situation. Tous les gouvernements, et non seulement celui-ci, auront toujours un défi à relever: tenter d'améliorer la situation actuelle. C'est le défi qui se pose aujourd'hui.

Nous devons nous attaquer ici à un problème précis. J'en ai également mentionné d'autres. Si nous amenons les gouvernements à collaborer ensemble, nous pourrons accomplir un bien meilleur travail qu'à l'heure actuelle.

Je trouve intéressant que mon collègue, le secrétaire parlementaire, ait déclaré que le fait que certains parents n'obtiennent pas d'aide ou que les commissions scolaires ne répondent pas adéquatement aux besoins des enfants qui ont des problèmes d'apprentissage pourrait aller à l'encontre de la Charte des droits et libertés. C'est probablement vrai. C'est malheureux. Je sais que le député va être d'accord avec moi. Je le vois déjà sourire.

• (1730)

Si le Programme de contestation judiciaire a été éliminé, c'est qu'il permettait à chacun des Canadiens de dire: «Voici, ce sont mes droits. Ce sont les droits que je possède, et le Programme de contestation judiciaire va veiller à ce qu'ils soient respectés.»

Le député voudra probablement se lever pour faire une déclaration spéciale sur ce programme. Un tel programme aurait pu s'avérer très utile dans des situations comme celle-ci.

Si le gouvernement fédéral veut se montrer utile, que peut-il faire? J'ai parlé de coopération. C'est un ingrédient essentiel. Il pourrait offrir aux Canadiens des déductions ou des crédits, par l'intermédiaire des lois de l'impôt sur le revenu. Je suis certain que de telles mesures seraient très bien accueillies. Je ne crois pas qu'un premier ministre vienne dire que c'est là une vilaine chose à faire, que le gouvernement fédéral ne devrait pas s'en mêler, car c'est une mesure qui tente d'aider les gens à obtenir une aide supplémentaire pour leur permettre de devenir compétitifs et de participer pleinement à la